



Motion statut des ingénieurs des TPE

Les ingénieurs des TPE et des Collectivités Territoriales réunis en congrès à Paris les 8 et 9 décembre 2011

REAFFIRMEMENT que l'organisation en corps offre une réponse adaptée aux besoins de compétences de la sphère publique ;

RAPPELLENT que du statut d'un corps de fonctionnaire dépend son positionnement dans la sphère fonction publique, tant en terme d'accès aux postes à responsabilité qu'en terme de rémunération ;

REAFFIRMEMENT leur attachement indéfectible au recrutement statutaire actuel ;

DENONCENT le manque d'implication des dirigeants du ministre et des collaborateurs, cabinet et secrétariat général, pour défendre un projet plus ambitieux ;

RAPPELLENT qu'ils constituent aujourd'hui un corps A&A+ à vocation interministérielle ayant démontré un haut niveau de compétence largement reconnu leur permettant d'occuper des postes de la haute fonction publique, corps à même de porter au sein des ministères une politique à la fois technique et ensemblière, en particulier au sein du MEDDTL ;

CONDAMNENT les manœuvres de la Fonction Publique qui met tout en œuvre pour ramener les ITPE à la grille de « A type » qu'elle a élaborée en 2010 ;

RAPPELLENT qu'ils s'opposeront vigoureusement à la tentative de l'administration de limiter l'accès des ITPE aux postes de 3^{ème} niveau pour les réserver aux « soi-disant vrais » corps de A+ !

FUSTIGENT

- le mépris total affiché vis-à-vis des ingénieurs du 1^{er} et 2^{ème} grades, pour lesquels la revendication d'amélioration des rémunérations est pourtant très légitime ;
- le non respect par l'administration de l'engagement de la création d'un 3^{ème} grade de droit commun et le rajout de la contrainte de l'accès fonctionnel -GRAF- (cf. motion fusion) ;
- la limitation du 3^{ème} grade à HEA, alors que l'indice HEB est nécessaire pour accéder à certains emplois de direction et pour ouvrir des portes en matière d'homologie dans la fonction publique territoriale ;

REPROUVENT l'attitude complice et servile de la DRH qui inscrit son projet dans le cadre des exigences de la Fonction publique et qui veut imposer :

- un grade contingenté de façon étroite, aux conditions d'accès très restrictives ;
- l'introduction d'une limitation supplémentaire à l'accès aux derniers échelons du GRAF ;

REVENDIQUENT en conséquence, encore et toujours, la construction d'une **grille spécifique au corps des ingénieurs des TPE, tenant compte de leur positionnement A&A+ :**

- Corps à 3 grades avec un **3ème grade terminant HEB** pour assurer aux ITPE l'accès aux emplois de direction de la fonction publique d'Etat ou territoriale ;
- premier et 2ème grade améliorés par une **revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires** et l'ajout, à chaque niveau, d'un échelon supplémentaire ;

MANDATENT la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre tous les moyens et actions nécessaires à l'aboutissement de ces revendications.